

**RETRAIT
D'UN PERMIS DE DEMOLIR
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Demande d'annulation réceptionnée le 10/02/2025
Par : Monsieur Antoine CAYAN Demeurant à : 12 rue du Roussy 74100 ANNEMASSE Pour : Démolition de deux garages Sur un terrain 2 rue d'Illzach sis à : Cadastre : 42 0157

référence dossier
N° PD 068376 23 J0008

Destination : Habitation

Le Maire

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de Permis de démolir déposée le 10/07/2023 par Monsieur Antoine CAYAN pour la démolition de deux garages et accordée le 17/07/2023,

Vu la demande d'annulation reçue le 10/02/2025,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : la demande Permis de démolir susvisée est **annulée**.

Fait à WITTENHEIM

Le **27 FEV. 2025**

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports Collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.